on ne s'étonnera pas de la grandeur des dépenses.

Et pourquoi tant d'efforts ? Qu'attend-on de tant de sacrifices ?... Quelqu'accroissement dans la richesse des nations ? — Nullement; mais la solution d'une question purement scientifique: la détermination précise de la distance du soleil à la terre, et par suite une connaissance plus parfaite du système solaire tout entier. — Entrons ici dans quelques explications.

La distance du soleil à la terre dépend de l'angle sous lequel un observateur placé au centre du soleil verrait le rayon de la terre. Cet angle est ce que l'on appelle *la Parallaxe du soleil*.

Déjà, par des travaux antérieurs, les astronomes savent que cette parallaxe est comprise entre 8,81 et 8,89.—De sorte que cette grande expédition, à laquelle vont concourir toutes les nations civilisées du globe, a pour but de savoir si l'angle sous lequel un observateur placé au centre du soleil verrait le rayon de la terre, rayon dont la grandeur est de 1600 lieues kilométriques, si cet angle, quand nous sommes à notre distance moyenne de l'astre radieux, est plus près de 8,9 que de 8,8.

C'est donc simplement pour améliorer la valeur actuellement connue de la parallaxe solaire *d'un demi dixième de seconde* que des travaux considérables vont être entrepris, que bien des ennuis, bien des déboires, et même des dangers vont être affrontés (1) — mais c'est que de la connaissance exacte de cette parallaxe dépendent des notions précises sur les distances mutuelles de tous les astres en y comprenant la Terre, sur leur grosseur et sur leur masse.

Pour fixer les idées, au moins en ce qui concerne la distance de la Terre au soleil, disons qu'il s'agit de déterminer autant que possible « quel est le nombre compris entre 36,750,000 et 37,500,000 lieues de 4 kilomètres, qui mesure exactement cette distance. »

Je n'essayerai pas d'expliquer ici comment la détermination de la parallaxe solaire peut être déduite des observations du passage de Vénus sur le soleil faites simultanément en divers lieux. Je crois plus intéressant de donner quelques détails sur les stations françaises.

Les trois stations boréales sont *Pékin*, *Yokohama* (au Japon) et Saïgon. — A Pékin et à Yokohama, où les hivers sont très rigoureux, les observateurs auront à souffrir du froid, mais, à cette époque, le ciel y est ordinairement découvert et d'ailleurs ces trois stations sont dans des pays riches et abondants en ressources.

Les stations australes sont : *île Campbell île Saint Paul* et *Nouméa*. — L'île Campbell est située au sud de la Nouvelle-Zélande, presque aux antipodes de Paris. L'île Saint-Paul est perdue dans le grand océan indien austral, à peu près à égale distance du cap de Bonne-Espérance et de l'Australie; les deux îles sont absolument désertes et n'offrent aucune ressource aux observateurs qui y sont envoyés. Aussi M. Bouquet de la Grye, ingénieur hydrographe de la marine, chef de la mission Campbell, et M. Mouchez, capitaine de vaisseau, chef de la mission de Saint-Paul, ont dû emporter tout ce dont ils auront besoin, des vivres et des combustibles pour cinq mois et jusqu'aux matériaux destinés à la construction des habitations.

Pour comble de malechance, tandis que le mois de décembre est généralement très beau pour la région des trois stations boréales, il est très pluvieux dans celle des régions australes, et enfin, de toutes ces stations, l'île Saint-Paul est dans les conditions les plus défavorables, car tandis que Campbell offre un bon mouillage et un attérissement facile, voici le tableau que M. Leverrier nous donne des circonstances de Saint-Paul.

Lorsque ces messieurs (MM. *Mouchez Cazin* professeur de physique, *Furguet* lieutenant de vaisseau, *Rochefort*, médecin de la marine, et *Veulin* professeur suppléant de la Sorbonne) arriveront en face de l'île Saint Paul, ils y trouveront une mer perpétuellement démontée par des raz de marée incessants et qui ne permettent d'aborder qu'à de rares intervalles, non pas au navire lui-même, mais à de simples chaloupes ne tirant pas plus de 1 mètre à 1m50 d'eau. On se trouve alors dans le fond d'un ancien cratère où l'on jouit d'un calme relatif; mais on n'a fait que changer de difficulté.

« Les bords de ce cratère constituent en effet des falaises presque à pic de 180 mètres de hauteur et le long desquelles un homme ne peut gravir qu'en rampant avec la plus grande peine. Or, c'est le long de ces falaises qu'il faudra élever les très lourds colis renfermant les instruments de grandes dimensions et les bagages de toute sorte que l'expédition emporte avec elle... (quelque trente mille kilogrammes).

» Mais, dit encore M. Le Verrier, le commandant de l'expédition est plein d'énergie, de ressources et de talent, et avec lui on peut, malgré tout, compter sur le succès. »

(*Bulletin de l'association scientifique de France*, 6 *septembre* 1874)

Quoiqu'il en soit, si nous pensons à ces nombreux serviteurs de la science qui, sur soixante points de l'autre hémisphère, auront organisé leurs stations, les unes d'un établissement extrêmement difficile, toutes d'un établissement très laborieux; si nous songeons que quelques-uns verront peut être anéantir par le plus léger brouillard tout le fruit de leurs efforts, il faut dire avec M. Dumas, de l'académie des sciences, que « tout ce qui dépend de la prudence humaine ayant été prévu et préparé, il ne reste plus qu'à se confier, pour le succès de chacune de nos expéditions, aux arrêts de Celui qui seul commande aux nuages et qui seul tient dans sa main les orages et les tempêtes: Puisse-t-il les écarter à l'instant décisif de nos courageux missionnaires, et favoriser d'un ciel pur leur patriotique attente ! »

ABEL TRANSON.

(1) DUBOIS. *Les passages de Vénus sur le disque solaire*. p. 2. — Rappelons au besoin et pour qu'on juge de l'extrême petitesse de ce *demi-dixième* que la seconde de degré est la soixantième partie d'une minute; la minute étant la soixantième partie d'un degré et le degré la 360e partie de la circonférence.

Le *Rappel* donnait hier une nouvelle preuve de la fantaisie qui préside à l'histoire républicaine, et de son amour pour les anniversaires, dussent-ils même rappeler des souvenirs nuisibles à la République. Le talent consiste alors à déguiser les événements de telle sorte qu'on ne les reconnaisse point, ou tout au moins à en dérober les conséquences et les suites aux réflexions trop curieuses des lecteurs.

Le *Soir* adresse aujourd'hui au journal radical de MM. Meurice et Vacquerie quelques objurgations bien senties, que nous voulons reproduire en partie, parce qu'elles sont une réponse triomphante aux déclamations vides de tous les républicains passés, présents et futurs :

« Le *Rappel* et ses coreligionnaires ne pouvaient laisser passer, sans écrire une ode de circonstance, l'anniversaire de l'abolition de la royauté. Toutefois, le *Rappel* est en avance sur le calendrier républicain, car il célèbre à la date du 3 vendémiaire an 83 la proclamation de la première République. »

Mais le *Soir* fait remarquer que le *Rappel* est en retard sur la raison :

« Enflammé par les souvenirs de Valmy, il fait hommage à la révolution de cette victoire remportée, comme on sait, par les troupes royales deux jours avant la chute de la royauté.

» Le *Rappel* inscrit à l'actif de la Convention les succès de Kellermann, de Dumouriez, de Custine, de Montesquiou, et il se complaît dans la gloire de ces généraux un peu trop comme le geai du fabuliste dans les plumes du paon. »

Puis le *Soir* ajoute quelques petits renseignements que le *Rappel* a négligé de donner à ses lecteurs. Ce que le *Rappel* a oublié de dire :

» C'est que le comte de Custine fut rappelé de l'armée du Nord pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. La sentence fut exécutée le 28 août 1793.

» C'est que le marquis de Montesquieu, après avoir acheré la conquête de la Savoie, fut décrété d'arrestation sous un vain prétexte, et qu'il n'échappa aux terroristes qu'en demandant l'hospitalité au peuple suisse.

» C'est que Kellermann lui-même, quoiqu'il eût embrassé les idées nouvelles, se vit rappelé de l'armée des Alpes, sur des soupçons sans fondement, pour être jeté à l'Abbaye.

» Après treize mois d'emprisonnement, il aurait infailliblement monté sur l'échaffaud, si la journée du 9 thermidor ne l'avait arraché, comme tant d'autres, à la fureur révolutionnaire.

Voilà, s'écrie le *Soir*, les héros du *Rappel* ! mais lisez encore :

Et qu'étaient ces généraux ? S'étaient-ils formés à l'école des armées que l'on dit républicaines ?

» Kellermann était un vétéran de la guerre de Sept ans. Il avait été nommé colonel par Louis XVI ; avant la Révolution, en 1785, il était maréchal de camp.

» Custine avait fait la guerre d'Amérique avec Rochambeau. Avant les États-Généraux de 1789, il avait été nommé par le roi maréchal de camp et gouverneur de Toulon.

» Montesquiou, premier écuyer de Monsieur, était maréchal de camp dès 1780. »

Pour des gloires républicaines, conclut le journal que nous citons, pour des généraux dont le *Rappel* revendique les victoires, voilà des états de services un peu antérieurs à la Convention et singulièrement peu révolutionnaires !

Il nous revient, dit la *Patrie*, que les rapports entre le cabinet de Berlin et la cour de Saint-Pétersbourg sont de plus en plus tendus ; il est très certain que la lettre écrite par l'empereur Alexandre à don Carlos a un caractère personnel et ne saurait avoir une portée politique immédiate, mais, après le refus très net opposé par le czar aux sollicitations de M. de Bismarck touchant la reconnaissance officielle du gouvernement de l'Espagne, cette lettre, malgré qu'on en ait, doute a une importance qu'il ne faut pas se dissimuler. Du jour où, contrairement aux conventions antérieures, la Russie a refusé de s'unir à la Prusse et à l'Autriche dans une action commune pour tout ce qui concerne les affaires espagnoles, le pacte de Gastein a pu être considéré comme déchiré de fait; aujourd'hui, cette rupture devient plus accentuée encore après la lettre en question, et l'on ne s'y trompe ni dans le monde diplomatique en général, ni à Berlin même.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

On travaille très activement au ministère du commerce au rapport, demandé par le maréchal de Mac-Mahon, résumant l'ensemble des vœux émis par le commerce depuis le 24 mai 1873.

Aussitôt que ce travail sera terminé, il sera remis au chef de l'Etat, qui se réserve de l'étudier longuement et de donner largement satisfaction aux vœux exprimés par le négoce.

—

JURISPRUDENCE. — TITRES AU PORTEUR. — VOL. — REVENDICATION. — VENTE RÉSILIÉE.

» La vente en Belgique, par un agent de change, de valeurs au porteur volées en France ou tout au moins frappées d'opposition comme telles en France, en vertu de la loi française du 15 juin-5 juillet 1872, doit être résilliée sur la demande de l'acheteur, offre de restitution des titres frappés d'opposition, et quoique la vente ait eu lieu à une date antérieure à l'opposition et même à la susdite loi. » — Ainsi jugé par la Cour d'appel de Gand.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Ainsi qu'on le verra plus loin, la pétition en faveur des Frères des Ecoles Chrétiennes a été déposée hier sur le bureau du Conseil municipal et renvoyée à l'examen d'une commission. Cette pétition est suivie d'une pre mière série de listes comprenant 6,067 signatures. A la suite de chaque nom, on a eu le soin d'ajouter le domicile et la profession du signataire.

On trouve sur les listes :

289 négociants, fabricants, industriels ;
793 commerçants divers ;
226 propriétaires, rentiers ;
942 employés de commerce ;
3817 ouvriers.

—

Dimanche dernier, au Concours de Steenvoorde, M. Plichon a prononcé le discours suivant, en réponse au président de la Société d'Agriculture d'Hazebrouck :

Messieurs,

Je suis très touché du toast que M. le Président de la société vient de me porter; et de la manière dont vous avez daigné l'accueillir. J'y suis d'autant plus sensible que le sentiment qu'il exprime est dicté par une affection que ni le temps ni les révolutions n'ont pu altérer. Une semblable fidélité est bien rare à toutes les époques, elle l'est surtout à la nôtre ; notre bonne Flandre, cette terre de toutes les fidélités, était seule, je crois, capable d'en donner l'exemple. Je vous en remercie du fond de mon cœur !...

J'en suis fier et heureux ; elle me cause une des biens rares satisfactions véritables qu'il m'ait été donné de ressentir dans la vie politique déjà longue que j'ai parcourue. D'autres ont pu convoiter les douceurs du pouvoir et des honneurs ; pour ma part, je n'en ai connu que les devoirs, le fardeau et les amertumes. Je n'eusse pas survécu, je l'affirme, aux douleurs et aux désastres de mon pays, si je n'avais eu la conscience entière que personne n'a plus fait que moi pour les lui éviter !...

Pardonnez-moi ce retour vers le passé si triste, j'arrive au présent.

Lorsqu'après nos longues et laborieuses sessions, je rentre au milieu de vous fatigué et quelque fois attristé du peu de résultats de nos efforts, la vue seule de nos champs où respire la paix, l'ordre, l'harmonie, me repose, et je puise dans votre commerce une force qui me rassérène et me relève. Je suis frappé du bon sens de nos campagnards, qui restent inaccessibles aux séductions des pernicieuses doctrines, dont l'effet est si funeste sur tant d'esprits ailleurs et qui se gardent soigneusement de sacrifier le bien dont ils jouissent pour un mieux trop souvent imaginaire.

Mais ce que j'admire surtout, Messieurs, c'est votre patriotisme intelligent et désintéressé, que jamais les passions politiques n'égarent, et qui, exclusivement préoccupé des destinées de la patrie, demande aujourd'hui au Ciel, au milieu des obscurités qu'enveloppent l'avenir, la voie de son salut, attendant avec patience et confiance l'heure de Dieu.

Vous avez raison, le pays a raison d'être confiant et d'attendre avec patience que Dieu dissipe ces nuages ; Dieu ne saurait manquer à la France, dont la mission dans le monde n'est pas accomplie, et quant aux intérêts présents du pays, la présence au pouvoir de l'illustre maréchal de Mac Mahon doit complétement vous rassurer. Elle garantit l'ordre, la sécurité, le repos, La France peut travailler en paix.

En ce qui me touche, messieurs, je vous appartiens, vous le savez, sans réserve, je suis toujours le même. Je suis heureux de me sentir en complète communication de sentiments avec notre bonne Flandre, et je puiserai, dans cet accord de nos opinions, la force et la confiance qui me sont nécessaires pour accomplir ma tâche. Dégagé, comme vous, messieurs, de tout intérêt personnel et libre de tout engagement de parti, je n'ai qu'une préoccupation unique, le salut et la grandeur de notre pays. Vous pouvez être persuadé que dans les résolutions auxquelles je puis être appelé à concourir, jamais aucun autre mobile ne saurait dicter mes votes.

Vous avez bu à ma santé, messieurs, permettez-moi de boire à la vôtre ! Mais buvons tous ensemble à notre cher pays, plus il est malheureux, plus on l'aime !... Buvons à son relèvement !... Buvons à la France !

—

Le *Progrès du Nord* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Un arrêté ministériel a invité les jeunes gens désireux d'obtenir un grade d'officier dans la réserve ou dans l'armée territoriale à se faire inscrire au bureau du recrutement.

» Permettez-moi de vous signaler à ce sujet quelques observations dont vous reconnaîtrez l'opportunité.

» Les jeunes gens inscrits devront passer cet *examen* avant d'obtenir un grade, *mais* les anciens militaires ou anciens *officiers* de la mobile *seuls* sont admis à concourir.

» N'y a-t-il pas là une infraction aux principes de l'égalité et de la justice ? Pourquoi les anciens sous-officiers de la mobile et les simples soldats eux-mêmes ne sont-ils pas admis à subir l'*examen* ? Pourquoi les grades ne sont-ils pas exclusivement donnés au mérite ?

» Les officiers de la mobile ont été nommés sur leur simple demande, et sans avoir fourni le moindre témoignage de leurs capacités : Ont-ils été mis à même de faire une éducation militaire plus rapide et plus complète que celle des sous-officiers ? Assurément non, et bien au contraire, puisque ces derniers s'occupaient plus spécialement de l'instruction des hommes et avaient des fonctions qui leur permettaient mieux de s'initier promptement à la vie militaire.

» Il y a donc là une inégalité flagrante qui mérite d'être signalée. J'espère que vous voudrez bien la faire ressortir aux yeux de vos lecteurs.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» X...,
» *ancien sergent de la garde*
» *nationale mobile*. »

Le correspondant du *Progrès* a raison quant au fond; mais ce journal a tort de faire appel à l'autorité militaire, qui n'y peut rien : la loi est très-précise sur ce point : seuls les anciens militaires et les anciens *officiers* de la mobile peuvent être admis aux examens.

Les anciens sous-officiers et caporaux seront simples soldats dans la réserve de l'armée active.

—

M. Roussel, professeur de nos Ecoles académiques, expose en ce moment à la Mairie, salle d'adjudication, le projet qu'il a fait pour l'église du Sacré-Cœur à Montmartre.

—

Le tribunal de commerce de la Seine, sur la requête du syndic de la faillite de la *Société Industrielle*, dont une succursale était située rue de l'Hospice à Roubaix, a décidé que les membres du conseil de surveillance étaient responsables, et les a condamnés à payer solidairement 250,000 fr., somme à laquelle le syndic avait provisoirement fixé sa demande.

Ce conseil de surveillance, on s'en souvient, comprend un certain nombre de sommités bonapartistes dont plusieurs condamnés à la prison pour cette affaire, un sénateur, un général, etc.

—

Un bon exemple à citer. — Sous ce titre, on lit dans le *Mémorial de Lille* :

« A l'approche même de la rentrée des classes, il ne sera peut-être pas inutile de dire un mot des distributions de prix qui ont marqué l'ouverture des vacances. Une interruption de plusieurs années, interruption justifiée par les circonstances malheureuses que le pays a traversées, a permis de rendre à ces distributions leur éclat accoutumé.

» Nous trouvant à Wattrelos dans les premiers jours des vacances, nous avons vu donner les prix aux élèves des écoles communales, et nous avons trouvé, dans cette fête scolaire, un bon exemple à citer. Les élèves des classes de M. Debouvry, instituteur, élèves qui se comptent par centaines, ont eu la bonne fortune de rencontrer en M. Tierce, juge de paix, officier d'Académie et président de la délégation d'instruction primaire, un surveillant éclairé et généreux protecteur. D'ordinaire on ne leur donnait pour prix que des livres. M. Tierce a eu la bonne pensée d'ajouter des livrets de caisse d'épargne aux ouvrages moraux fournis par la commune.

» Huit cent francs, répartis entre plusieurs écoles, ont été ainsi distribués en livrets de 15 fr., 10 fr. et de 5 fr. Chez M. Debouvry, les jeunes gens des cours d'adultes et les élèves les plus méritants des classes de jour ont eu bonne part de cette libéralité, et on les a vus, enfants et adultes, recevoir un livret avec tous les signes d'un bonheur véritable.

» Là ne s'est pas borné la bienfaisance ingénieuse de ce respectable juge de paix. Si les justiciables trouvent dans son cabinet le conseil et, au besoin, la charitable réprimande, la jeunesse et l'enfance reçoivent aussi de lui autre chose que le don matériel. Il y a, en effet, le don que l'on fait de son or, de son argent, et celui que l'on fait de sa science, de sa sagesse, de son affection. On peut dire que M. Tierce a donné l'un et l'autre à la population écolière de Wattrelos en prononçant encore, dans la séance de distribution de prix, une allocution, pleine de sages réflexions, pour la porter à l'ordre, à la prévoyance et à l'épargne.

Cette exhortation, faite avec la double autorité du talent et de la position, a été entendue, car nous savons que maints lauréats des livrets de caisse d'épargne ont ajouté depuis à la première mise de fonds faite en leur nom.

» Nous n'avons pas tout dit pour le passé des bienfaits dont M. Tierce entoure les écoles, et nous saurions encore moins dire ce que cet homme de bien se réserve de faire pour l'avenir. Souhaitons-lui des imitateurs. »

—

A la suite de la publication d'un article dans un journal hebdomadaire de Bruxelles, l'*Indiscret*, contre un négociant, M. Louis D***, il y a eu mercredi un duel entre ce dernier et le rédacteur en chef de cette feuille, M. Jacques B***, à la frontière, près de Roubaix, sur le territoire français. L'arme choisie était le pistolet. Les deux adversaires pouvaient à cinquante pas marcher à volonté l'un sur l'autre.

M. D***, arrivé à quinze pas de son adversaire, tira sur ce dernier sans l'atteindre.

Alors le journaliste belge s'avança vers son adversaire, et arrivé *à cinq pas*, il déchargea son pistolet en l'air, au lieu de profiter de ses avantages.

Après cette conduite et grâce à l'intervention des témoins, l'affaire ne pouvait plus avoir d'autres suites. Les deux adversaires se rendirent en Belgique.

—

On lit dans la *Vraie France* :

« On nous rapporte que ce matin, aux funérailles de M. Droulers fils, le doyen des ateliers de son père, qui portait la couronne qui devait être déposée sur la tombe, est décédé subitement pendant la cérémonie. »

—

C'est à tort qu'on a annoncé qu'un mandat d'amener avait été lancé contre un employé du cirque Rancy, M. Emily, pour divers détournements. Cet employé n'a pas quitté Lille, où il est en liberté.

—

Le tribunal correctionnel de Lille fera comparaître, samedi, à sa barre, le plus audacieux de nos voisins d'outre Manche. Depuis deux ans, cet Anglais parcourt la France, se donnant comme représentant d'une prétendue société James Streeber, de Londres, et par des manœuvres que l'accusation qualifie de frauduleuses, il a réussi à se faire remettre par 158 personnes une souscription de 25 francs pour un almanach universel des adresses qui devait paraître à Londres. Lille, Roubaix, Tourcoing, Halluin, Armentières, St-Nazaire, Lyon, Cambrai, Saint-Quentin, Saint-Omer, Saint-Valery sur-Seine, Cherbourg, Rouen, Marseille, Saint-Malo, Brest, Calais, Boulogne et Arras ont été le théâtre des exploits de cet habile commis-voyageur.

Conseil municipal de Roubaix

Suite de la session ordinaire d'août 1874.

Sommaire de la séance du 24 août

Présidence de M. Constantin DESCAT, maire

Présents : MM. C. Descat, maire, L. Watine, Motte-Bossut, adjoints, Achille Scrépel, Ed. Delattre, Joseph Quint, Ch. Junker, Ch. Daudet, Dellebecq-Desfontaines, Henri Parent, Pierre Flipo, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, C. Godefroy, A. Talon, Carrette-Pennel, A. Morel, J.-B. Delplanque, L. Foveau, L. Willem, Deleporte-Bayart, Labbe-Copin, A. Hindré, Delcourt-Tiers, Louis Barbotin.

Absents : MM. Toulemonde-Nollet, indisposé; Scrépel-Roussel, empêché, adjoints; J. Deregnaucourt, Désiré Sival, Ch. Roussel, B. Coulogne, C. Castel, empêchés; A. Famechon, A. Barbaux, absents.

Le Conseil,

Entend lecture du procès-verbal de la séance du 26 juin et en approuve la rédaction sans observation;

Vote à inscrire au budget supplémentaire 1874 un crédit de 650 fr. pour travaux à l'école des filles de St-Vincent de Paul.

Approuve à l'unanimité un rapport de la commission des écoles et de la commission de la voirie demandant un avis favorable aux projets et devis d'agrandissement de l'école de Blanchemaille et vote la somme de quatre-vingt-deux mille fr. à inscrire au budget de 1875;

Approuve à l'unanimité un rapport des commissions des écoles et de la voirie réunies dont les conclusions tendent à approuver les plans et devis pour école de filles, crèche et asile à établir rue St-Ange; vote un crédit de deux cent vingt mille francs à inscrire au budget 1875;

Par 15 voix contre 8 adopte les conclusions du rapport de la commission spéciale chargée d'étudier le projet d'une nouvelle église au Fontenoy. La commission conclut à répondre aux demandeurs que le conseil municipal ne voyant pas de motifs d'intérêt public à construire l'église projetée, ne croit pas devoir voter des fonds pour cet objet trois conseillers s'abstiennent ;

Renvoie à la commission des écoles un rapport de la commission des écoles académiques ;

Adopte à l'unanimité un rapport de la commission de la voirie ajournant la rectification du plan d'alignement de la rue Saint-Antoine et adoptant la rectification proposée aux alignements du boulevard du centre ;

Proteste à l'unanimité contre la décision ministérielle du 28 juillet 1874 relative à la mise en état de l'ancien canal à ses frais et se réserve de faire valoir ses droits par tous les moyens en son pouvoir.

Entend communication d'un rapport de la commission chargée d'étudier la création d'une école de tissage concluant à un ajournement momentanée.

Vote une somme de cinq mille francs pour la construction d'une marquise à l'Hôtel-de-Ville.

Renvoie à la commission des finances une proposition de la commission des hospices pour les dépenses de 1874;

Vote un crédit supplémentaire de de 3197 fr. 45 à ajouter à l'article 113 du budget pour l'achèvement des chemins vicinaux et renvoie à la commission de la voirie le budget de cet article pour l'exercice 1874;

Vote un supplément de crédit de 1100 francs pour le personnel des droits de voirie;

Renvoie à la commission de la voirie une demande d'acceptation d'une canalisation à l'hôpital, et un projet de rectification d'alignement au boulevard du Centre;